

Le Président

Paris, le 20 juin 2020

Monsieur le Directeur général,

Par courrier électronique daté du 17 juin 2020, vous avez saisi le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) afin d'obtenir une expertise s'agissant de la conduite à tenir vis-à-vis des produits sanguins labiles dans un contexte de cas groupés d'encéphalites à tiques dont les cas sont liés à la consommation de fromage de chèvre cru provenant d'un même groupement agricole situé dans le département de l'Ain.

Pour répondre à cette demande, le HCSP a invité à se réunir les membres du groupe de travail du HCSP « Secproch » qui associe des représentants de l'EFS, de l'ABM, de l'ANSM, de SpF, du Centre National de Référence (CNR) des arbovirus, des patients experts et des spécialistes hospitaliers travaillant sur les risques liés à l'utilisation des produits du corps humain.

Afin d'apporter une réponse à la première question de la saisine (cf. annexe) pour laquelle l'avis demandé était urgent, le HCSP a pris en compte les éléments suivants :

1. **l'avis du 5 juin 2020 de la Commission Maladies infectieuses et maladies émergentes du HCSP recommandant la déclaration obligatoire de cette pathologie en recrudescence sur le territoire national : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=856>**
2. **les modalités de transmission du virus de l'encéphalite à tique (TBEV), dont le risque lié à la transfusion de produits sanguins labiles et à la greffe de produits dérivés du corps humains ;**
3. **la gravité potentielle de l'encéphalite à tiques dans l'espèce humaine ;**
4. **les procédures de sécurisation des concentrés plaquettaires et du plasma thérapeutique ;**
5. **le retrait-rappel des fromages, source de contamination des cas dans l'épisode actuel, l'ajournement des donneurs ayant consommé du fromage issu de l'exploitation incriminée, l'arrêt des collectes de produits sanguins labiles dans un rayon de 30 km autour de la commune concernée jusqu'au 16 juin et la mise en quarantaine des produits qui avaient été prélevés dans cette même zone entre le 15 avril et le 27 mai 2020 ;**
6. **l'absence de nouveaux cas liés à ce cluster depuis la semaine 22.**

Monsieur le Pr Jérôme Salomon
Directeur général de la santé (DGS)
Ministère des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le HCSP valide les mesures énumérées précédemment prises par l'EFS à titre conservatoire. Il recommande par ailleurs :

- la reprise des collectes de produits sanguins labiles dans la zone concernée par les cas groupés d'infections à TBEV,
- l'exclusion de tout donneur (résident ou vacancier) qui reconnaîtrait, suite à l'interrogatoire de sélection pré-don, avoir été piqué par une tique dans un rayon de 30 km autour de la zone géographique incriminée dans les 28 jours précédents le don (soit 2 fois le temps d'incubation),
- d'attendre les résultats des analyses pratiqués par le CNR des arbovirus (PCR et sérologie TBEV) sur les produits ayant été mis en quarantaine pour décider de leur éventuelle réintégration dans le circuit transfusionnel.

Les enseignements à l'échelle nationale de cet évènement en matière de transfusion sanguine et de greffes d'organes, de tissus et de cellules seront tirés lors d'une prochaine réunion du groupe de travail Secproch du HCSP.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'expression de mes salutations distinguées.


Pr. Franck Chauvin
Président du Haut Conseil de la santé publique

Annexe 1 : saisine de la Direction générale de la santé

De : SALOMON, Jérôme (DGS)

Envoyé : mercredi 17 juin 2020 17:35

À : CHAUVIN, Franck (DGS/MSR/SGHCSP); HCSP-SECR-GENERAL

Objet : Cluster de TBE Sécurisation des produits du corps humain

Importance : Haute

Monsieur le Président, Cher Franck,

Suite à l'annonce par Santé publique France d'un cluster d'encéphalites à tiques (TBE) dans l'Ain dû à l'ingestion de fromage de chèvre au lait cru issu d'un GAEC (au 8 juin 2020 : 33 cas dont 15 confirmés, 28 personnes hospitalisées, 1 décès), l'EFS a pris plusieurs mesures conservatoires :

- Blocage des PSL encore en stock issus des dons réalisés entre le 15 avril et le 27 mai. Au 12 juin 2020, l'EFS précise que les quelque 200 PSL concernés ont été bloqués sauf 40 CGR non bloqués avant le week-end à cause des tensions sur les stocks de CGR de groupe O. Pour ces 40 produits, les donneurs ont été rappelés à la recherche de l'ingestion de fromage de chèvre (sauf 3 en cours) : aucun donneur n'a ingéré de fromage de chèvre. Pour les autres dons bloqués des échantillons de biothèque vont être adressés au CNR cette fin de semaine ou la semaine prochaine (pour sérologie et PCR).
- Par ailleurs dans la mesure où les contaminations de ce troupeau signent une circulation du virus dans la région (tiques infectées), l'EFS a décidé pour les collectes sur zone (30 kms autour du GAEC) de mettre en place pour les semaines à venir une contre-indication au don de 28 jours pour les donneurs signalant une piqûre de tique.

L'arrêt de la production de ce GAEC et le retrait du lot incriminé ont eu lieu le 27 mai et l'EFS n'a pas de collecte sur zone avant le 16 Juin.

Compte-tenu de ces éléments, et sur la base des données épidémiologiques actualisées, je souhaiterais disposer de votre avis sur :

- Le risque transfusionnel potentiel associé à cet épisode et la nécessité de maintenir les mesures de précaution prises par l'EFS ;
- Le risque de cette situation pour les greffons ;
- La période et l'étendue de la zone de circulation virale à retenir dans le cas où des mesures de prévention soient estimées nécessaires.

Je souhaite pouvoir disposer de votre avis, si possible au plus tard pour le 19 juin concernant la libération des PSL bloqués, et pour le mardi 23 juin concernant les autres questions.

Bien cordialement,

Professeur Jérôme SALOMON, CMO, MD MPH PhD

Directeur général de la Santé / Directeur de crise

Direction Générale de la Santé, DGS, FRANCE